

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

**OBJET** : Communication des observations écrites ou orales recueillies au registre et dans les courriers et mails adressés au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de latérite, au lieu-dit « Monts Pariacabo » sur la commune de Kourou (97 310) au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

### **REFERENCES :**

- Code de l'environnement : Article R. 123-18.
- Arrêté préfectoral DEAL / UPR n°56 du 15 avril 2019, portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation, présentée par la Société EIFFAGE INFRA GUYANE d'exploiter une carrière de latérite au lieu-dit « Monts Pariacabo » sur la commune de Kourou, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur le représentant du maître d'ouvrage,

l'enquête publique précitée, s'est terminée le vendredi 7 juin 2019.

Les permanences se sont tenues en salle de délibération du Conseil Municipal de la Mairie de Kourou aux dates et heures suivantes :

- Les mardis 7, 14, 21 et 28 mai 2019 de 15h à 18h ;
- Le vendredi 7 juin 2019 de 10h à 13h.

Le dossier d'enquête publique et ses pièces jointes sont restées à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

La procédure d'enquête publique et les permanences se sont déroulées sans incident notable.

Les avis d'enquête publique étaient présents sur site et affichés dans les locaux de la Mairie de Kourou. Lors de la première permanence, il a été demandé aux services de la Mairie de déplacer l'avis d'enquête publique dans un lieu plus propice afin qu'il soit visible de tous, l'affichage a été rectifié par la suite.

Malgré la publicité réalisée, en sus des obligations légales prévues en la matière (encart sur le site de la Commune de Kourou et mailing aux agents de la mairie), aucune observation n'a été consignée au registre, ni aucun mail ou courrier ne sont parvenus aux services de la mairie de Kourou ainsi qu'à ceux de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guyane.

Ci-après deux précisions sont demandées au représentant de la Société EIFFAGE INFRA GUYANE à propos des conséquences de l'exploitation de la carrière de latérite au lieu-dit « Monts Pariacabo » :

1. L'étude d'impact fait état de l'observation, il y a quelques années, de l'**aigle tyran, espèce protégée**, pouvez-vous m'indiquer si des mesures seront prises lors d'un retour de cette oiseau dans le périmètre du projet ?
2. Il est mentionné, au plan EXE 02 (exploitation phase 1, n° 150000 0200 EXE AVT GENERAL AO), la présence d'un conteneur en sus du « *carbet réfectoire et sanitaire de 50m<sup>2</sup>* », pouvez-vous préciser de quoi il s'agit ? en effet, il n'est fait état que d'un « *bungalow de chantier* » en annexe 11 du dossier de présentation.

3. L'article L 211-1-1 du code de l'environnement précise que « *la préservation et la gestion durable des zones humides [...] sont d'intérêt général* ».

A l'article 2.7 « *impact sur la faune et la flore* » du résumé non technique vous précisez « *le projet de carrière n'est pas situé dans une zone humide* », or, la figure 1 « *carte de localisation des habitats et des enjeux faunistiques et floristiques* » (page 8 du résumé technique), indique une « *zone humide* » dans « *l'emprise de la carrière* ». Ce zonage est d'ailleurs confirmée dans le mémoire en réponse à l'avis délibéré n°MRAe 2018 APGUY7.

Pouvez-vous m'indiquer si, lors de l'exploitation du site et lors de sa remise en état, des mesures particulières seront adoptées pour conserver et protéger la zone humide concernée ?

Vos réponses communiquées sous quinze (15) jours seront jointes au rapport du commissaire enquêteur.

A Cayenne,

le 12 juin 2019

Le Commissaire enquêteur



Justine BOURGEOIS

Le représentant de la Société  
EIFFAGE INFRA  
GUYANE

Fabrice GARBY

**EIFFAGE INFRA GUYANE**  
PK1 - Route Degrad des Gannes  
BP 1026  
97343 Cayenne Cedex  
Tél. : 05 94 28 49 49  
Siren : 488 187 212 - RCS Cayenne

 **EIFFAGE**